



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports*

*Paris, le* 18 FEV. 2008

*Le Ministre*

Cab/RBN/YB/TT/MA Me D08-1680

Monsieur le professeur,

La qualité de notre système de santé repose notamment sur la cohésion des professionnels et sur leur capacité à former une chaîne humaine et technique dans la prise en charge des personnes en souffrance physique et psychique. Ceci est particulièrement vrai dans la prise en charge de l'urgence et dans l'organisation de la permanence des soins.

L'évolution des savoirs, les révolutions technologiques et les attentes des patients imposent d'adapter au quotidien nos pratiques en ces domaines pour répondre à l'imprévu et assurer la qualité des soins et la sécurité de tous.

Afin d'intégrer ces changements et de concevoir des prises en charge innovantes, il me semble nécessaire de disposer désormais d'une structure qui permette d'analyser, d'évaluer et d'anticiper les évolutions indispensables à l'urgence et à la permanence des soins.

C'est pourquoi j'ai décidé de créer un Conseil national de l'urgence et de la permanence des soins qui sera une instance à la fois de réflexion et de proposition. Ce conseil prendra en compte les différents travaux et rapports réalisés dans le champ de la prise en charge de l'urgence et de la permanence des soins publique comme privée.

Je souhaite vous confier la présidence d'un groupe de travail qui, d'ici fin avril 2008, me remettra ses propositions sur la composition, les missions et le champ d'action de ce conseil. Vous serez assisté, dans cette mission, du Dr Francis BRAUWN, du Dr Patrick GOLDSTEIN, du Dr André NAZAC, du Dr Bernard POL et du docteur Joël REMOND.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le professeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Roselyne BACHELOT-NARQUIN

Professeur Pierre CORIAT  
Chef du service d'anesthésie-réanimation  
Hôpital Pitié-Salpêtrière  
47-83, boulevard de l'hôpital  
75651 PARIS cedex 13

*14, avenue Duquesne - 75350 Paris 07 SP - Tél. : 01 40 56 60 00*  
*www.sante.gouv.fr*